

Auch, le 16 octobre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Associations : Le Département met à disposition ses locaux pour faciliter la vie associative

Dans un contexte national marqué par la mobilisation du monde associatif pour alerter sur la fragilité financière du secteur, le Conseil départemental du Gers réaffirme, une nouvelle fois, son engagement aux côtés des associations locales. Un engagement qui dépasse le simple cadre de son accompagnement financier (5 M€ en 2025), pour s'étendre à un véritable accompagnement logistique et partenarial.

Réunie en séance le 13 octobre dernier, l'Assemblée départementale a adopté plusieurs conventions de mise à disposition de locaux départementaux au profit d'associations gersoises. Ces décisions illustrent la volonté du Département de faciliter la vie associative, véritable moteur du lien social, de la cohésion territoriale et de l'attractivité du Gers.

Parmi les délibérations adoptées figurent :

- L'occupation des locaux des collèges de Samatan, Marciac, Plaisance en dehors des heures de formations, par les communes ou les associations pour les besoins de l'éducation populaire, de la vie citoyenne ou dans le cadre de l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socioéducatif
- La mise à disposition de la cantine du collège de Riscle pour la confection de 400 repas pour les 4èmes Rencontres Nationales de la Restauration Collective à Termes d'Armagnac les 17 et 18 octobre, porté par le collectif « Les Pieds dans le Plat »
- La mise à disposition pour la commune du gymnase du collège Hubert Reeves de Fleurance pour permettre l'accueil d'associations sportives locales en dehors des horaires scolaires.

Cette mutualisation des équipements publics favorise la vitalité associative du territoire tout en assurant une gestion partagée et responsable des infrastructures.

Ces conventions traduisent concrètement la volonté du Conseil départemental de soutenir la vie associative dans toutes ses dimensions. En mettant ses équipements à disposition, le Département permet aux associations de réduire leurs coûts de fonctionnement tout en continuant à offrir des activités accessibles à tous, au service du dynamisme local.

À l'heure où de nombreuses associations alertent sur leurs difficultés, le Département du Gers réaffirme sa conviction : le monde associatif est un bien commun à préserver et à accompagner.

Le Mot du Président

« « Le tissu associatif gersois est un pilier essentiel de notre vie locale. Il mérite que les collectivités se mobilisent pour lui offrir des conditions d'action dignes et pérennes. Notre soutien passe par des subventions, bien sûr, mais aussi par des moyens concrets, comme la mise à disposition de locaux » - Philippe Dupouy, Président du Département